

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE  
DU MARDI 04 DECEMBRE 2007

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire le  
**MARDI 04 DECEMBRE 2007**, à partir de 17 heures 30,  
sous la présidence de Monsieur FREUND Pascal, Proviseur

**MEMBRES PRESENTS**

**COLLEGE DES PERSONNELS DE DIRECTION, REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET PERSONNES QUALIFIEES**

- M. FREUND Pascal, - Proviseur
- Mme WEIMER Annie, Proviseure - Adjointe
- Mme HUEBER Claude, Agent Comptable
- M. KELHETTER Romain, Chef de Travaux
- Mme DI LORETO Isabelle - Conseillère d'Education

**COLLEGE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ADMINISTRATION ET DE SERVICE**

- M. FEISTHAUER Laurent, Professeur
- M. STOEFFLER Gérard, Professeur
- Mme PERIVIER Claude, Professeur
- M. BUSCHENDORF Olivier, Professeur
- M. JOFFROY Christophe, Professeur
- M. RUFF Michaël, Professeur
- M. BETSCHA Robert, Professeur
- Mme MONZEL Mireille, O. E. A.
- M. KLEIN Christophe, O.P.
- Mme BURCKEL Sandra, O.E.A.

**COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES**

- M. BERNHARD Philippe, Parent d'Elève
- Mme CRONIMUS Francine, Parent d'Elève
- Mme RICHERT Irène, Parent d'Elève
- Mme SCHERNO Jeannine, Parent d'Elève
- M. VOGEL Bernard, Parent d'Elève

**PERSONNALITES INVITEES**

- M. STOFFEL Norbert, Directeur Adjoint du C.F.A.
- M. MAGOT Bernard, Gestionnaire
- Mme ECK Marie Madeleine, Parent d'Elève

**MEMBRES EXCUSES**

- M. ZELLER Adrien, Président du Conseil Régional
- M. MULLER Patrick, O.P.
- Mme SOLD Nathalie, Parent d'Elève
- Mlle TEUTSCH Tiffany, Elève

**MEMBRES ABSENTS**

- M. STEBE Frédéric, Représentant de la Ville de Saverne
- M. LUX Pierre, Représentant de la Ville de Saverne

- M. MARTIN Jean Louis, Représentant de la Ville de Saverne
- M. HAAS Jean Christophe, Personne Qualifiée
- M. RAUCH Baptiste, Elève
- Mlle BARTH Caroline, Elève
- Mlle NONNENMACHER Angéla, Elève
- Mlle BECK Déborah, Elève

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

## **Ordre du jour**

- 1 - Budget 2008 Lycée et CFA**
- 2 - Installation du Conseil d'Administration et des Commissions**
- 3 - Adoption et modifications du règlement intérieur du C.A.**
- 4 - Tarifs Objets Confectionnés**
- 5 - Etat prévisionnel de la Commande Publique**
- 6 - D.B.M.**
- 7 - Contrats et conventions**
- 8 - Voyages**
- 9 - Divers**

M. FREUND souhaite ajouter au point Divers :

- Le bilan Financier du FSE
- Les voyages
- Les stages en Allemagne
- L'installation de distributeurs de préservatifs

M. BETSCHA souhaite rajouter le remplacement des ordinateurs au CDI du site Verne.

M. FREUND explique que ce dossier est suivi par M. STRAUMANN et que dans le cadre de CADI cette demande sera prise en compte.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, M. FREUND met au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 09 octobre 2007.

Deux points ont été évoqués par M. FEISTHAUER.

M. FEISTHAUER demande où en est le courrier au Rectorat prévu par le Conseil d'Administration du 09 octobre demandant le maintien d'un poste supplémentaire de documentaliste au moment de la fusion.

M. FREUND répond qu'il est prématuré de faire ce courrier et qu'il sera fait lors de la préparation de rentrée 2009.

M. FEISTHAUER demande ce qu'il en est de l'ouverture du BEP Carrières Sanitaires et Sociales ?

M. FREUND répond qu'il n'y a pas assez de demande sur le secteur et que la demande ne vient pas au moment opportun dans le contexte du passage généralisé aux Bac Pro 3 ans.

N'appelant plus d'autres observations, le procès-verbal est adopté à 17 voix Pour et 3 Abstentions.

## **POINT 1 – BUDGET 2008 LYCEE ET CFA**

### **BUDGET LYCEE 2008**

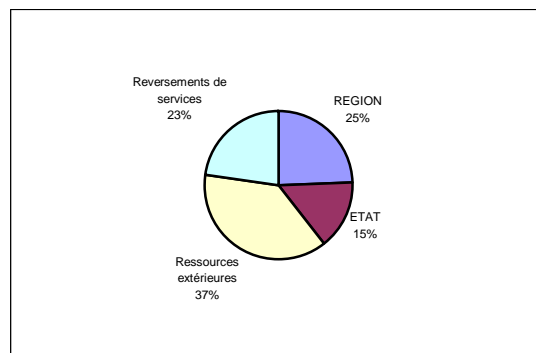
M. FREUND explique la nouvelle donne résultant d'une volonté de la Région de limiter les fonds de réserve à un maximum de trois mois de fonctionnement et d'une obligation faite aux établissements qui dépassent ce seuil de faire appel aux fonds de réserve pour financer une partie de la viabilisation

- Une « participation Région » (dotation) fondée sur les effectifs N-1 et mise à jour dans l'année en fonction des effectifs réels.

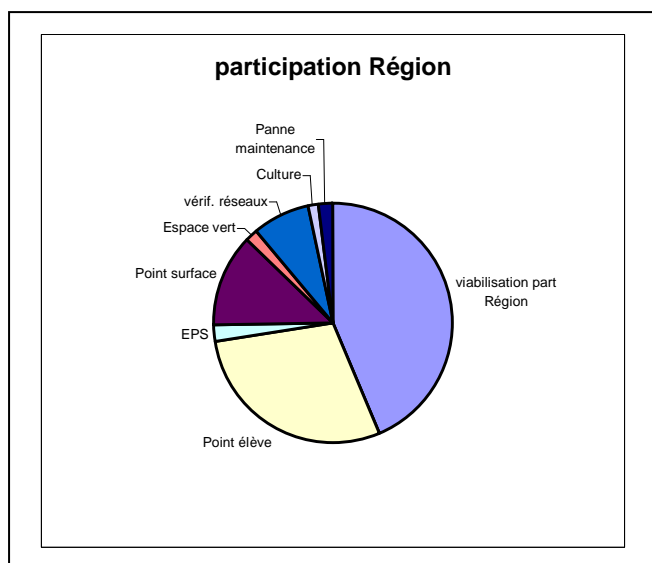
- Un versement de cette participation en deux temps : janvier (50%) et solde en mai (avec réajustement voir alinéa précédent). Mais la notification de novembre, qui détermine le budget, ne correspond qu'à 80% du « point élève », du « point sport » et de la « part culture ». Il reste donc cette année 12710 Euros à « recouvrer » (+ou- selon effectifs N) en mai. A noter, le « point élève » n'augmente pas (64 euros)

M. FREUND précise donc qu'il s'agit d'un budget « sincère » où les **recettes sont anticipées par « service »**. Elles **proviennent :**

- d'une participation de la « Région Alsace » et de crédits supplémentaires « Région » comme les « crédits délégués du propriétaire » ou les subventions pour projets culturels, le renouvellement des équipements le tout représente **24,5%** du budget
- De ressources « État » dites affectées (bourses, crédits PE, contrats aidés...) **sans les salaires bien sûr = 15%**
- De ressources extérieures : Greta, TA, locations, participations familles, OC, ... **37,75%**
- De reversements de services (Emop, restauration, CFA, reprographie, Agence Comptable, bûcherons...) **22,75%**



Le calcul de la participation « Région Alsace » au fonctionnement : 222 997 Euros



Participation théorique calculée ainsi:

Viabilisation Région :	101040
<b>pour mémoire (la Région estime la part Viabilisation Établissement à prévoir en + = 91490.-)</b>	
Point élève : (80%)	67330
Part EPS : (80%)	4750
Point surface :	29420
Point espace vert :	3610
Vérification et réseaux :	18450
Part culture : (80%)	3140
Panne et maintenance	4277

Le calcul de la participation de la Région Alsace : la part viabilisation

La grosse part de la « Viabilisation » :

- Une « facture énergétique » (viabilisation brute) estimée par la Région à 192 530 euros
- Des **ressources propres** estimées par la Région à 91490 Euros qui correspondent à notre participation à la viabilisation, selon un pourcentage déterminé par la Région (60% des recettes internat, 6% des objets confectionnés, 100 des loyers, 40% des locations de locaux, 100% des reversements viabilisation du CFA, et... **100% des fonds de réserve > 3 mois de fonctionnement**)
- Le différentiel viabilisation brute – ressources propres correspond à la **viabilisation nette** versée par la Région (cette année 101 040 euros)

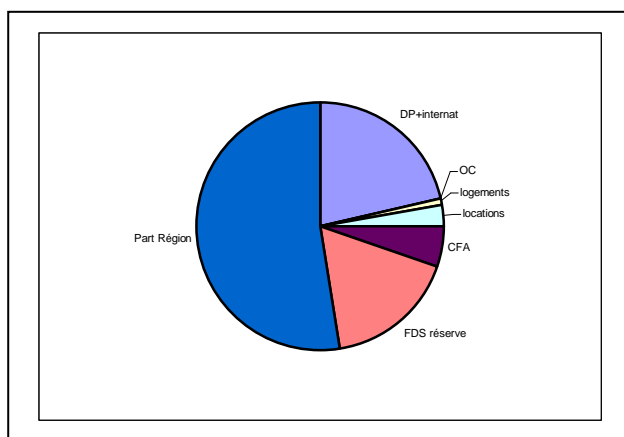
## Les prévisions de recettes pour la viabilisation

Elles sont **estimées** dans la notification de la participation de la Région.

Les recettes DP+internat sont, cette année, surévaluées par la Région

Des « ressources propres » fondées sur des taux de participation fixés par la Région : DP : 60%, OC : 6%, participation du CFA : 100%, locations : 40%, logements : 100%

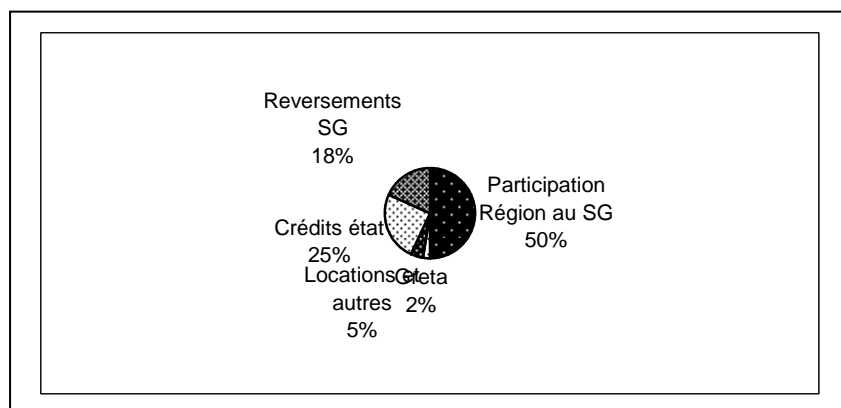
Une « nouveauté » : la participation sur fonds de réserve



## Ressources pour le SG (416 693 €)

Ressources J. Verne hors certains services spéciaux tels que J1, hébergement, Agence comptable, participation famille aux voyages, Emop ext., contrats aidés, hors bourses et bien sûr... salaires des enseignants. Les reversements indiqués ici « profitent » **au service général**

**Attention : le prélèvement sur fonds n'est pas inclus ici**



### Pour mémoire, Reversement SG

CFA : 26290  
Bûcherons : 920  
Emop : 4675  
J1 : 4950  
L2 : 37748  
Agence C. : 1600

## Les dépenses

### Consignes de l'ordonnateur :

- Pour l'avenir, ramener les fonds de réserve à 2,5 mois de fonctionnement : il faut du volontarisme dans les dépenses !
- Se donner un peu de marge de manœuvre dans le budget pour le renouvellement du mobilier (1/3 du « renouvellement des équipements » et pour cette année, un prélèvement de 3000 sur fonds disponibles photocopies) au ZD
- Poursuivre l'effort de valorisation des filières (prélèvement fonds disponibles photocopies) au ZD : achat d'un présentoir, plaquettes...
- Continuer à réduire le nombre et le coût des photocopies au bénéfice de chaque service, de chaque discipline
- Réfléchir aux moyens d'alléger la facture énergétique
- Trouver des marges pour l'aménagement du foyer des élèves (C)
- Prévoir l'avance de fonds aux familles (mobilité internationale, chapitre N3)
- Maintenir le chapitre A1 stable malgré la baisse du budget : pas d'économie sur la pédagogie...
- Monter des dossiers pour faire participer davantage la Région par des demandes de subvention hors budget, pour les investissements, les travaux

M. FREUND passe la parole à Mme HUEBER qui explique le Budget 2008.

**PROJET DE BUDGET 2008  
PAR CHAPITRE ET POUR VOTE**

DEPENSES		RECETTES			
A1	ACTIVITES PEDAGOGIQUES	25 073,00	70 PRESTATIONS	28 849,00	
A2	ACTIVITES PEDAGOG. SUBV.	2 953,39	741 SUBVENTIONS ETAT	102 953,39	
B	VIABILISATION	181 856,68	744 SUBVENTION REGION	208 807,00	
C	ENTRETIEN	77 525,96	75 AUTRES PRODUITS	76 083,68	
D	CHARGES GENERALES	71 191,20	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	
F	AIDES	100 000,00			
<b>TOTAL SERVICE GENERAL</b>		<b>458 600,23</b>	<b>416 693,07</b>		
<b>SERVICES SPECIAUX</b>					
J1	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	74 500,00	J1 ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	74 500,00	
J2	STAGES EN ENTREPRISE	12 000,00	J2 STAGES EN ENTREPRISE	12 000,00	
J3	PROJETS ARTIST ET DIVERS	8 514,58	J3 PROJETS ARTIST ET DIVERS	8 514,58	
J6	INSERTION PROF	800,00	J6 INSERTION PROF	800,00	
L1	EMOP	95 000,00	L1 EMOP	95 000,00	
L2	RESTAURATION	353 163,50	L2 RESTAURATION	353 163,50	
L82	AGENCE COMPTABLE	6 200,00	L82 AGENCE COMPTABLE	6 200,00	
L83	REPROGRAPHIE	27 000,00	L83 REPROGRAPHIE	27 000,00	
N3	VOYAGES	16 700,00	N3 VOYAGES	16 700,00	
N 81	FORUM D'INFO	0,00	N 81 FORUM D'INFO	0,00	
R 4	FINANCEMENTS EUROPEENS	0,00	R 4 FINANCEMENTS EUROPEENS	0,00	
R81	ECOLE DES BUCHERONS	5 446,00	R81 ECOLE DES BUCHERONS	5 446,00	
R82	CONTRATS AIDES	22 954,00	R82 CONTRATS AIDES	22 954,00	
N1	FONDS DE VIE LYCEENNE	4 301,40	N1 FONDS DE VIE LYCEENNE	4 301,40	
L 83	REPROGRAPHIE				
			Déficit services spéciaux		<b>0,00</b>
<b>TOTAL SERVICES SPECIAUX</b>		<b>626 579,48</b>	<b>626 579,48</b>		
<b>TOTAL 1ère section</b>		<b>1 085 179,71</b>	<b>1 043 272,55</b>		
ZD	DEPENSES EN CAPITAL		ZR	RECETTES EN CAPITAL	
	service général	0,00		Réserves service général	0,00
L2		0,00		Réserves restauration	0,00
J1		0,00		Réserves ateliers	0,00
L1		1 500,00		Réserves EMOP	1 500,00
L82		0,00		Réserves agence	0,00
L83		7 486,00		Réserves reprographie	7 486,00
R 81		0,00		Réserves bucherons	0,00
	subv équipement	3 650,00		subv équipement	3 650,00
Pris sur Subv. De Fonctionnt.					
<b>TOTAL 2ème section</b>		<b>12 636,00</b>	<b>12 636,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 097 815,71</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 055 908,55</b>
Fonctionnement			Fonds disponibles		
déficit		-41 907,16			41 907,16
		0,00			7 486,00
			total fonds reprographie		49 393,16
			fonds EMOP		1 500,00
			total final		50 893,16

**LES DEPENSES**

**SERVICE GENERAL**

**A1 ACTIVITES PEDAGOGIQUES**

La répartition entre disciplines est effectuée avec les coordonnateurs. Ces dépenses concernent les fournitures pédagogiques, du petit matériel et les photocopies dont le prix est en baisse. Le crédit voyage est destiné à payer les frais des professeurs dans la limite fixée par le conseil et pour les voyages approuvés par le Conseil d'Administration. Les crédits EPS sont fixés par la Région sur la base du nombre d'élèves.  
25 073,00 €

**A2 ACTIVITES PEDAGOGIQUES**

Ce chapitre regroupe les subventions de type manuels scolaires, maintenance logiciels ou droit de reprographie.  
2 953,39 €

**B VIABILISATION**

La dotation de ce chapitre est en diminution car il faut tenir compte des travaux de restructuration dans le bâtiment 4. Une baisse de la température dans l'internat filles dont deux étages sont inutilisés. Elle se base sur la réalité des consommations au cours de l'année 2007 pour les différentes sources d'énergie.  
181 856,68 €

**C ENTRETIEN**

Ce chapitre a été estimé au plus juste afin de faire face au fonctionnement courant et aux dépenses liés aux contrats.

A noter la présence de trois enveloppes fléchées par la Région Alsace :

Le Point « vert » destiné à l'entretien des espaces verts et à l'achat de petit matériel d'équipement ;

La part «vérifications obligatoires » est destinée à financer la vérification des équipements comme les installations électriques, les ascenseurs, les éclairages de sécurité, etc...

Les crédits délégués du propriétaire sont inscrits au budget, pour la somme prévue à la convention.

77 525,96 €

## **D CHARGES GENERALES**

Fournitures papeterie, produits d'entretien et communications sont les postes les plus lourds.

71 191,20 €

## **F AIDES ET TRANSFERTS**

Ce chapitre comptabilise les bourses qui sont réservées aux familles après prise en compte éventuelle de la facture de demi-pension ou d'internat ainsi que les fonds sociaux. Le montant inscrit est une estimation des dépenses de 2007.

100 000,00 €

## **SERVICES SPECIAUX**

### **J1 ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

Ce chapitre ventile les recettes du chapitre de l'enseignement technique en fonction des natures de dépenses. Parmi ces dépenses, figurent les versements de ce chapitre au chapitre reprographie, au service général pour participation à la viabilisation. Sous le code 6. figurent des dépenses non encore identifiées qui seront effectuées en fonction de la collecte de taxe d'apprentissage. Elles ont une vocation strictement et directement pédagogique. Ce niveau de dépenses est possible si toutes les recettes sont encaissées à leur niveau prévu. A noter la présence de l'enveloppe Région destinée à financer la maintenance préventive des équipements qui existe depuis la rentrée scolaire 2005/2006 et qui est intégrée à la subvention de fonctionnement.

74 500,00 €

### **J2 STAGES EN ENTREPRISE**

Subvention Etat pour remboursement aux élèves et enseignants des stages en entreprises.

12 000,00 €

### **J31 PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS**

Ce chapitre comptabilise, de façon globale et prévisionnelle, les dépenses de tous les projets artistiques en cours. Son montant sera ajusté en fonction des reliquats réels et des projets début 2007.

6 806,75 €

### **J38 AUTRES PROJETS**

Ce chapitre comptabilise la subvention Etat pour les aides pédagogiques complémentaires, organisés par M. PEY et par Mme JENDRYSIACK.

1 707,83 €

### **J6 ACTIONS D'INSERTION PROF.**

Ce chapitre comptabilise les crédits de fonctionnement de la Mission Générale d'Insertion.

800,00 €

### **L1 EMOP**

L'équipe mobile d'ouvriers professionnels effectue des travaux dans d'autres établissements. Les dépenses représentent le matériel et le coût du fonctionnement du service. Ses recettes sont constituées par le paiement des factures des adhérents. Son excédent éventuel lui permet de renouveler son équipement. Le taux de participation au renouvellement des équipements varie en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction. Cette année il passe de 2,00 € à 2,10 €.

95 000,00 €

### **L2 RESTAURATION**

Le budget global est fonction de l'effectif des convives qui est en diminution. La Région a fixé les taux du PARPI à 21 % et du FSCH à 1 % pour 2008. Le pourcentage des charges communes sur les produits scolaires et les tickets est proposé à 18 % contre 15 % l'année précédente, sachant que la fourchette est fixée par la Région entre 10 et 25 %.

353 163,50 €

### **L82 AGENCE COMPTABLE**

Chaque établissement de l'agence comptable, y compris le LPI et CFA, contribue, sur la base d'une valeur de point élève, aux frais de fonctionnement. Cela va de la papeterie jusqu'au remplacement d'un ordinateur en passant par les frais bancaires dus aux rejets des prélèvements des frais de demi pension des établissements.

6 200,00 €

### **L83 REPROGRAPHIE**

L'ensemble du parc photocopieur est en location maintenance sur 3 ans. Sur la base de 1 million de copies par an. Le coût copie et l'achat de papier et fournitures diverses constitue les dépenses. Le tarif de facturation copie pour les services est baissé de 0,030 € à 0,025 €, grâce aux économies réalisées par le groupement de commandes.

27 000,00 €

## N1 FONDS DE VIE LYCEENNE

La Région demande que le forfait culture (transport et billetterie) soit géré dans ce chapitre qui accueillera également les fonds spécifiques de la vie lycéenne, crédits d'Etat. 4 301,40 €

## N3 SORTIE ET VOYAGES

Les voyages scolaires sont financés par des participations des familles, une participation éventuelle du A1 et du J1 pour les frais des professeurs. Ce chapitre comptabilise recettes et dépenses. Le tarif de chacun des voyages et le remboursement des frais des accompagnateurs est voté par le C.A.

16 700,00 €

## R81 ECOLE DE BUCHERONS

L'école des bûcherons est un partenariat de formation continue avec l'ONF de Saverne. L'argent versé par cet organisme pour occuper nos locaux et utiliser l'équipement spécialisé. Les dépenses de fonctionnement couvrent le renouvellement du matériel (tronçonneuses...) ainsi que les frais divers de la viabilisation. Le volume prévu des stages est estimé sur la base de l'année 2007. Le versement des P.N.E. est budgétisé sur la base du volume de stages prévus mais l'argent n'est versé que l'année suivante sur la base des actions réalisées.

5 446,00 €

## R4 FINANCEMENT EUROPEENS

Il n'y a pas de projet COMENIUS, le précédent étant achevé, pour 2007. Cela explique l'absence d'ouverture de crédits cette année sur ce chapitre.

## R82 CONTRATS AIDES

Ce chapitre regroupe les dépenses prévisionnelles liées à l'autorisation de recrutement par le Conseil d'Administration de deux contrats aidés en vie scolaire et à l'enseignement technique.

22 954,00 €

## ZD INVESTISSEMENT

12 636,00 €

Liste des équipements prévus		Financement réserves	Financement subvention
Logiciel contrôle réseau EMOP	1 500,00 €	1 500,00 €	
Mobilier d'une salle de classe	3 143,00 €	943,00 €	2 200,00 €
Kit de communication itinérant	3 500,00 €	3 500,00 €	
Monobrosse et équipements entretien	2 071,00 €	621,00 €	1 450,00 €
Complément salle de classe	2 422,00 €	2 422,00 €	
	<b>12 636,00€</b>	<b>8 986,00 €</b>	<b>3 650,00 €</b>

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet de Budget du Lycée présenté par le Chef d'Etablissement pour l'année 2008.

## CFA

### PROJET DE BUDGET 2008 PAR CHAPITRE ET POUR VOTE

DEPENSES		RECETTES	
60 ACHATS	76 169,99	70 PRESTATIONS DE SERVICE	31 510,51
61 SERVICES EXTERIEURS	20 400,00	741 SUBVENTIONS D'ETAT	29 328,62
62 AUTRES SERVICES EXTERIEUR	92 196,93	744 SUBVENTIONS COLLEC.	970 638,38
63 IMPOTS TAXES	3 260,00	748 AUTRES SUBVENTIONS	409 241,10
64 CHARGES DE PERSONNEL	1 202 231,69	76 PLACEMENTS	0,00
65 AUTRES CHARGES GESTION	46 460,00		
<b>TOTAL SERVICE GENERAL</b>	<b>1 440 718,61</b>		<b>1 440 718,61</b>
<b>SERVICES SPECIAUX</b>			
N3 VOYAGES	0,00	N3 VOYAGES	0,00
K 82 PROJET INTER CFA	0,00	K 82 PROJET INTER CFA	0,00
<b>TOTAL SERVICES SPECIAUX</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL 1ère section</b>	<b>1 440 718,61</b>		<b>1 440 718,61</b>
ZD DEPENSES EN CAPITAL	48 215,77	ZR RECETTES EN CAPITAL	48 215,77
PPE 2007/2008		PPE 2007/2008 (Subv.Equip.+TA)	
<b>TOTAL 2ème section</b>	<b>48 215,77</b>	<b>TOTAL 2ème section</b>	<b>48 215,77</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 488 934,38</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 488 934,38</b>

Le budget 2008 du CFA a été établi sur la base des effectifs enregistrés au 30 octobre 2007. Les projections d'effectifs pour le deuxième semestre ont été faites sur la même base que ceux de première année. Les taux Région et le pourcentage de prise en charge n'ont pas été modifiés. Compte tenu du niveau de ressources propres, de la subvention prévisionnelle de la Région et de la collecte de taxe (nous inscrivons au budget un montant équivalent à celui versé en 2007 au vu des encaissements), le budget 2008 ne prévoit pas de recours au fonds de péréquation.

Le budget est en hausse de près de 9 % en raison de l'augmentation des effectifs et de l'inscription au budget des ressources provenant des contrats de professionnalisation et de l'attribution d'une subvention de la Région pour l'équipement des nouveaux ateliers.

Au vu des effectifs constatés fin octobre 2007, sans anticiper sur des recrutements supplémentaires en septembre 2008, le budget théorique est de 1 180 265,00 € et la subvention de fonctionnement sera de 885 198,00 € pour 43 apprentis au 1<sup>er</sup> semestre et au second semestre.

Les fonds divers sont budgétisés notamment la liaison CFA entreprises, le projet pédagogique, le PFE à hauteur des montants retenus par la Région Alsace. Toutes ces sommes apparaissent en recettes et sont ventilées dans les comptes de dépenses correspondants à leur utilisation (rémunérations, charges, déplacements, petits équipements ou section d'investissement).

Après avis favorable du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet de budget du CFA pour l'année 2008.

## **POINT 2 – INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Président remercie les membres présents à ce premier Conseil d'Administration et déclare le Conseil d'Administration installé. M. FREUND explique le mode de fonctionnement participatif :

**Instances décisionnelles** : le CA (Conseil d'Administration), la CP (Commission Permanente) par délégation, le cas échéant, le Conseil de Discipline.

**Instances consultatives** : le CA, la CP, le Conseil des ATOSS, la CHS, le CESC (Comité d'Education à la Santé et Citoyenneté) le Conseil Pédagogique, le CVL, la Commission Appel d'Offre.

**Instance consultative** et de régulation : rencontre avec les élus (CA ou syndicaux).

## **POINT 3 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU C.A.**

M. FREUND commente le règlement intérieur.

### **TITRE I – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est établi conformément aux dispositions du décret 85-924 du 30 août 1985 modifié par les décrets 2000-620 du 5 juillet 2000, 2004-412 du 10 mai 2004, 2004-563 du 17 juin 2004 et 2004-885 du 27 août 2004, définissant l'organisation administrative et financière des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

**Article 1<sup>er</sup>** (cf. article 17)

Le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'Etablissement au moins une fois par trimestre scolaire et pour le lycée selon le calendrier prévisionnel ci-dessous :

- 1<sup>er</sup> C.A. début novembre (installation du C. A.)
- 2<sup>ème</sup> C.A. fin novembre (budget)
- 3<sup>ème</sup> C.A. janvier/février (préparation de la rentrée)
- 4<sup>ème</sup> C.A. fin mars (compte financier)
- 5<sup>ème</sup> C.A. en juin (bilan de l'année)
- 6<sup>ème</sup> C.A. en septembre (rentrée du C. F. A.)

Les conditions de quorum s'apprécient conformément au texte en vigueur. En ce qui concerne le Lycée, le quorum est de 16 membres.

Le Conseil d'Administration peut se réunir en session extraordinaire dans les conditions prévues par l'article 17 du décret, à savoir, à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

**Article 2** (cf. article 16-2)

Les avis émis et les décisions prises en application des articles 16 et 16-1 le sont sur la base de votes secrets personnels. Le vote secret est un droit si l'un des membres du conseil le demande ; en cas de partage égal des voix, la décision revient au président du conseil d'administration.

Toutefois, si la totalité des membres présents y consent le vote pourra avoir lieu à main levée. Tout membre désireux de fournir une explication de vote pourra le faire avant qu'il ne soit procédé à la mise aux voix.

**Article 3** (cf. article 17)

Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations, accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins dix jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.

L'ordre du jour définitif est arrêté en début de séance à la majorité des membres présents.

Chaque membre du Conseil d'Administration est soumis à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

**Article 4** (cf. article 1)

Les points suivants doivent faire l'objet d'une instruction préalable en commission permanente : la structure pédagogique, la Dotation Horaire Globale, l'organisation du temps scolaire et les modalités de vie scolaire, la préparation de l'orientation et de l'insertion professionnelle, la définition des actions complémentaires et de formation continue destinées aux jeunes et aux adultes, l'ouverture de l'établissement sur son environnement, le choix d'études spécifiques, les activités facultatives.

**Article 5**

Le compte-rendu de chaque séance établi par le secrétaire de séance est signé par le Président. Ce compte-rendu est adressé à chacun des membres du Conseil d'Administration, en même temps que la convocation pour la séance suivante. Les procès-verbaux de séance sont envoyés in extenso dans les huit jours qui suivent à l'Administration de tutelle. Les procès-verbaux seront affichés après leur adoption par le C.A.

**Article 6**

Toutes facilités sont accordées à un membre du Conseil d'Administration qui désirerait s'informer sur une question soumise au Conseil d'Administration, ou qui aurait l'intention de lui soumettre un texte écrit. Les documents que l'administration compte soumettre au Conseil d'Administration sont, si possible, joints à la convocation.

**Article 7**

A défaut de candidature, le secrétariat des séances du Conseil d'Administration est assuré par la secrétaire de l'Etablissement.

**TITRE II – LA COMMISSION PERMANENTE (cf. article 1, 26 et 28)**

Elle instruit préalablement aux délibérations du Conseil d'Administration tous les dossiers.

Elle se réunit au moins 8 jours avant la réunion du Conseil d'Administration. Les règles de quorum et de convocations fixées pour le C.A lui sont applicables.

Les points suivants doivent faire l'objet d'une instruction préalable en commission permanente : la structure pédagogique, la Dotation Horaire Globale, l'organisation du temps scolaire et les modalités de vie scolaire, la préparation de l'orientation et de l'insertion professionnelle, la définition des actions complémentaires et de formation continue destinées aux jeunes et aux adultes, l'ouverture de l'établissement sur son environnement, le choix d'études spécifiques, les activités facultatives.

Elle veille à ce qu'il soit procédé à toutes consultations utiles.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

**INSTALLATION DES DIVERSES COMMISSIONS**

**COMMISSION PERMANENTE**

<b>Le Chef d'Etablissement</b>	M. Pascal FREUND	
<b>L'Intendante</b>	Mme Claude HUEBER	
<b>La Provisoire - Adjointe</b>	Mme Annie WEIMER	
<b>Le Chef des Travaux</b>	M. Romain KELHETTER	
<b>Le CPE</b>	Mme Isabelle DI LORETO	<b>Suppléants</b>
<b>4 représentants élus des personnels enseignants</b>	M. Laurent FEISTHAUER	M. Olivier BUSCHENDORF
	Mme Claude PERIVIER	M. Michael RUFF
	M. Gérard STOEFFLER	Mme Evelyne SCHWARTZ
	M. Christophe JOFFROY	M. Robert BETSCHA
<b>1 représentant des personnels ATOS</b>	M. Patrick MULLER	Mme Mireille MONZEL
<b>3 représentants des parents</b>	M. Bernard VOGEL	Mme Nathalie SOLD
	Mme Jeanine SCHERNO	Mme Marie ECK
	Mme Irène RICHERT	Mme Gerda FRERING
<b>2 représentants des élèves</b>	Mlle Caroline BARTH 1BCOM	
	Mlle Déborah BECK TMS	
<b>1 représentant de la commune</b>	M. Pierre LUX	
<b>le représentant de la collectivité</b>	M. Adrien ZELLER	

La commission permanente à la charge d'instruire les questions soumises au Conseil d'Administration. Elle veille à ce qu'il soit procédé à toutes les consultations utiles, et notamment à celles des équipes pédagogiques intéressées.

**CONSEIL DE DISCIPLINE**

	Titulaires	Suppléants
<b>Le Chef d'Etablissement</b>	M. Pascal FREUND	
<b>La Provisoire - Adjointe</b>	Mme Annie WEIMER	
<b>La Gestionnaire</b>	Mme Claude HUEBER	
<b>1 CPE désigné par le C.A sur prop. Du Chef d'établissement</b>	Mme Isabelle DI LORETO	
<b>4 représentants des personnels enseignants</b>	M. Laurent FEISTHAUER	Mme Claude PERIVIER
	M. Gérard STOEFFLER	M. Christophe JOFFROY
	M. Robert BETSCHA	M. Olivier BUSCHENDORF
	M. Michael RUFF	M. Hugues GARTNER
<b>1 représentant des personnels ATOS</b>	M. Christophe KLEIN	Mme Mireille MONZEL
<b>2 parents d'élèves</b>	Mme Jeanine SCHERNO	Mme Francine CRONIMUS
	Mme Irène RICHERT	M. Philippe BERNHARD
<b>3 représentants des élèves</b>	Mlle Caroline BARTH 1BCOM	
	M. Baptiste RAUCH TBMTU	
	Mlle Déborah BECK TMS	

#### Le conseil de discipline.

Le conseil de discipline est saisi par le chef d'établissement. Il a compétence pour prononcer à l'encontre des élèves, l'ensemble des sanctions et des mesures mentionnées à l'article 3 (Le règlement intérieur comporte un chapitre consacré à la discipline des élèves). Les sanctions qui peuvent être prononcées à leur encontre vont de l'avertissement et du blâme à l'exclusion temporaire ou définitive de l'éts ou de l'un de ses services annexes. La durée de l'exclusion temporaire ne peut excéder un mois. Des mesures de prévention, d'accompagnement et de réparation peuvent être prévues par le règlement intérieur. Les sanctions peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel. Il ne peut être prononcé de sanction ni prescrit de mesure de prévention, de réparation et d'accompagnement que ne prévoirait pas le règlement intérieur. Toute sanction, hormis l'exclusion définitive, est effacée du dossier administratif de l'élève au bout d'un an.

Le chef d'éts peut prononcer seul les sanctions suivantes : l'avertissement, le blâme ou l'exclusion temporaire de huit jours au plus, de l'éts ou de l'un de ses services annexes, ainsi que des mesures de prévention, d'accompagnement et de réparation prévues au règlement intérieur du lycée.

#### Le conseil de discipline départemental

Lorsque, pour des faits d'atteinte grave aux personnes ou aux biens, un chef d'éts engage une action disciplinaire à l'encontre d'un élève qui a déjà fait l'objet d'une sanction d'exclusion définitive de son précédent ets ou est l'objet de poursuites pénales, il peut, s'il estime que la sérénité du conseil de discipline n'est pas assurée ou que l'ordre et la sécurité dans l'ets seraient compromis, saisir le conseil de discipline départemental. Le conseil de discipline départemental est présidé par l'I.A. Les autres membres sont trois représentants des personnels de direction, quatre représentants des personnels d'enseignement, un représentant des personnels ATOS, un CPE, deux représentants des parents d'élèves et trois représentants des élèves, ayant la qualité de membre d'un conseil de discipline d'éts. Ils sont nommés pour un an par le recteur.

#### Procédure d'appel.

Toute sanction d'exclusion supérieure à huit jours prononcée par le conseil de discipline de l'éts ou départemental, peut être déferée, dans un délai de huit jours, au recteur de l'académie, soit par le représentant légal de l'élève ou par ce dernier s'il est majeur, soit par le chef d'éts. Le recteur décide après avis d'une commission académique.

## **COMMISSION DU FONDS SOCIAL LYCEEN**

<b>Le Chef d'Etablissement et son adjointe</b>	M. Pascal FREUND et Mme Annie WEIMER
<b>L'Intendante</b>	Mme Claude HUEBER
<b>2 CPE</b>	Mme Patricia SAINT-GERMAIN
	Mme Isabelle DI LORETO
<b>L'Infirmière</b>	Mme Christiane ROECKEL
<b>L' Assistante Sociale</b>	Mme Gisèle LHOMMEAU
<b>1 Parent élu</b>	M. Bernard VOGEL
<b>1 Elève élu</b>	Mlle Déborah BECK

Le Fond social lycéen existe depuis 1995 pour aider à la scolarité des élèves dont les familles sont confrontées à des difficultés financières. Cette aide peut concerner l'achat de manuels scolaire, de vêtements....

La demande doit être formulée auprès de l'Assistante sociale (ou des CPE qui transmettent) qui instruit les dossiers. Après vérification des revenus et de la situation familiale, la Commission se réunit et traite les cas de façon anonyme. La Commission gère également le Fond de restauration destiné à couvrir les frais de demi-pension.

## **CONSEIL DES DELEGUES A LA VIE LYCEENNE**

<b>Le Chef d'Etablissement</b>	M. Pascal FREUND	
<b>CPE</b>	Mme Céline VINCENT	
	Mme Patricia SAINT GERMAIN	
	Mme Isabelle DI LORETO	
<b>3 enseignants</b>	M. Laurent FEISTHAUER	Mme Claude PERIVIER
	M. Christophe JOFFROY	M. Michael RUFF
	M. Robert BETSCHA	M. Olivier BUSCHENDORF
<b>1 personnel administratif assistante sociale</b>	Mme Christiane ROECKEL	
	Mme Gisèle LHOMMEAU	
<b>1 ATOSS</b>	Mme Mireille MONZEL	M. Patrick MULLER
<b>1 parent d'élève</b>	Mme Jeanine SCHERNO	Mme Irène RICHERT
<b>7 élèves élu par l'ensemble des élèves</b>	Mlle Déborah BECK TMS	Mlle Elodie ETTER TMS
	Mlle Anaïs DEJEAN TBCOM	
	Mlle Gwendoline GAUER 1BBUR	Mlle Angie BORY TMVAM
	M. Philippe KIEFFER TMPMI	M. Freddy MULLER TMEL
	M. Jérôme MOSSLER 1BMTU	
	Mlle Angéla NONNENMACHER 1BBUR	
	M. Jean Philippe SEYLLER TMVAM	
<b>3 délégués de classes élus en conférence des délégués</b>	M. Baptiste RAUCH TBMTU	Mlle Caroline BARTH 1BCOM
	M. Christophe WEIBEL TBELE	M. Alexandre PETITJEAN TMS
	M. Benoit BUHLER TBMTU	Mlle Tiffany TEUTSCH TMS

Le Conseil de Vie Lycéenne formule des propositions sur :

- la formation des représentants des élèves
- les conditions d'utilisation des fonds lycéens

Le Conseil de Vie Lycéenne est consulté sur :

- l'organisation des études, du temps scolaire, le projet d'établissement, le règlement intérieur
- l'organisation du travail personnel et de soutien
- l'information liée à l'orientation
- la santé, l'hygiène, la sécurité et l'aménagement des espace de vie lycéenne
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

## **COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE**

Siègent à titre délibératif :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Le Chef d'Etablissement</b>	M. Pascal FREUND	
<b>La Gestionnaire</b>	Mme Claude HUEBER	
<b>Le Chef des Travaux</b>	M. Romain KELHETTER	
<b>La Conseillère Principale d'Education</b>	Mme Isabelle DI LORETO	
<b>1 représentant de la région</b>	M. Adrien ZELLER	
<b>2 représentants élus d'enseignement et d'éducation</b>	M. Laurent FEISTHAUER	M. Gérard STOEFFLER
	Mme Marie Christine ESCHBACH	M. Michael RUFF
<b>2 représentants des personnels adm., de santé,techn, ouvriers et de service</b>	M. Christophe KLEIN	Mme Mireille MONZEL
	M. Patrick MULLER	M. Laurent HURTSEL
<b>2 représentants élus des parents d'élèves</b>	Mme Irène RICHERT	Mme Nathalie SOLD
	M. Bernard VOGEL	Mme Marie ECK
<b>2 représentants des élèves</b>	Mlle Angela NONNENMACHER 1BBUR	
	Mlle Déborah BECK TMS	

Siègent à titre consultatif :

<b>La Provisseure - Adjointe</b>		Mme Annie WEIMER
<b>Le Directeur Adjoint du CFA</b>		M. Norbert STOFFEL
<b>1 enseignant</b>		Mme Marie-Christine ESCHBACH
<b>3 experts</b>	l'infirmière	Mme Christiane ROECKEL
	le médecin scolaire	Dr Christiane DIETEMANN
	le médecin de prévention	Dr LEDOZ
<b>1 élu de la commune</b>		M. Pierre LUX
<b>des personnes qualifiées</b>	inspecteur du travail représentant de la CRAM	M. BIES P.
	vétérinaire membres de CHS d'entreprises....	M. Jean Christophe HAAS

Cette Commission traite de tout ce qui a trait à l'hygiène et à la sécurité de l'Etablissement, mais aussi à la politique de prévention.

## **CONSEIL DES ATOS**

### **Membres de droit**

<b>Chef d'Etablissement</b>	M. Pascal FREUND
<b>Intendante</b>	Mme Claude HUEBER
<b>Infirmière</b>	Mme Christiane ROECKEL
<b>Chef des agents</b>	Mme Jacqueline HAUTENSCHILD
<b>Chef d' EMOP</b>	M. Marc SCHMITT

### **Membres désignés**

<b>3 Secrétaires</b>	M. Bernard MAGOT
	Mme Patricia DELAFOLIE
	Mme Catherine ADAM
<b>6 Agents service général</b>	Mme Irène RICHERT
	Mme Huguette BREVI
	Mme Nathalie BRUNNER
	Mme Mireille MONZEL
	Mme Yvette SCHNEIDER
	M. Christophe KLEIN
<b>2 Agents de l'EMOP</b>	M. Patrick MULLER
	M. Jean Marie MEYER

Ce Conseil est destiné à évoquer toutes les questions qui intéressent les personnels ATOS.  
Le personnel est désigné par chaque communauté par co-optation (aucun membre n'a demandé de vote jusqu'à maintenant).

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil d'Administration désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres avec voix délibérative.

La Commission est convoquée dans le cas de passation de marchés publics lorsque le seuil de 90 000€ H.T. d'achats est atteint. Il précise que toute personne qui le désire pourra se joindre à cette commission mais elle n'aura pas le droit de vote.

<b>Siègent à titre délibératif :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Le chef d'établissement</b>	M. Pascal FREUND	
<b>2 membres</b>	Mme Claude HUEBER	
	M. Romain KELHETTER	
<b>Siègent à titre consultatif :</b>		
<b>Agent comptable</b>	Mme Claude HUEBER	
<b>2 personnels enseignants</b>	M. Claude PERIVIER	M. Laurent FEISTHAUER
	M. Gérard STOEFFLER	M. Christophe JOFFROY
<b>1 élève</b>		
<b>1 parent</b>	Mme Jeanine SCHERNO	M. Philippe BERNHARD
<b>1 représentant de la commune</b>	M. Pierre LUX	

Mme HUEBER, en tant que gestionnaire et membre de la Commission d'Appel d'Offres, est désignée pour représenter l'établissement dans les diverses commissions du groupement d'achats. En cas d'empêchement ce rôle sera dévolu à M. KELHETTER.

Le Conseil d'Administration adopte ce point.

## **COMMISSION MENU**

<b>Intendante</b>	Mme Claude HUEBER
<b>Agent chef</b>	Mme Jacqueline HAUTENSCHILD
<b>Cuisiniers</b>	M. Laurent HURSTEL
<b>Infirmière</b>	Mme Christiane ROECKEL

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FOYER SOCIO EDUCATIF**

### **Membres de droit**

<b>Proviseur</b>	M. FREUND Pascal
<b>Proviseure - Adjointe</b>	Mme WEIMER Annie
<b>Directeur - Adjoint du CFA</b>	M. STOFFEL Norbert
<b>Un parent, membre du CA</b>	Mme RICHERT Irène
<b>3 CPE</b>	Mme DI LORETO Isabelle
	Mme SAINT GERMAIN Patricia
	Mme VINCENT Céline
<b>1 membre du Conseil de Perfectionnement</b>	M. Robert BETSCHA
<b>2 Réviseurs aux comptes</b>	M. KELHETTER Romain
	Mme PERIVIER Claude

### **Membres élus**

<b>4 au titre des enseignants, parents, animateurs</b>	M. JOFFROY Christophe
	M. ACKER Luc
	M. RUFF Michael
<b>10 Représentants des élèves membres du FSE</b>	

Les élèves seront élus lors de l'Assemblée Générale du Foyer Socio Educatif.

## CONSEIL PEDAGOGIQUE

Proviseur	M. Pascal FREUND
Proviseure Adjointe	Mme Annie WEIMER
Chef des Travaux	M. Romain KELHETTER
Directeur Adjoint CFA	M. Norbert STOFFEL
3 CPE	1 ou 2 selon présence
Documentaliste	M. Richard SCHWOERER
Professeur BEP/CAP CC	Mme Brigitte GUILLOT
Professeur BAC PRO CC	Mme Christine GOETZ
Professeur BEP/CAP JV	M. Olivier ALLEGRE
Professeur BAC PRO JV	M. Bernard JACOBS
2 Professeurs du CFA	M. Robert BETSCHA M. Hugues GARTNER
Professeur Lettres / Langues	Mme Cathy NUSSLi
Professeur Lettres / Histoire	Mme Christine JENDRYSIACK
Professeur de Maths	M. Armand GEBUS
Professeur d'Arts Appliqués	M. Francis HOLTZER
Professeur Biotechnologie	Mme Karine SCHEIDLER
Professeur EPS	M. Jean Brice THIVENT

- La loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École institue dans chaque EPLE un conseil pédagogique.

- **Composition du conseil pédagogique**

Article L. 421-5 du code de l'éducation : "le conseil pédagogique réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation, le chef de travaux. Le conseil pédagogique est présidé par le chef d'établissement".

Il appartient à chaque établissement de déterminer sur cette base la composition précise du conseil pédagogique et les conditions de désignation de ses membres.

- **Attributions du conseil pédagogique**

Favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Préparer la partie pédagogique du projet d'établissement.

Dans ce cadre, le choix des sujets traités et du fonctionnement interne est laissé à l'appréciation du conseil pédagogique, dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants et du champ de compétence des personnels de direction.

Pour chacun des domaines abordés, le conseil pédagogique pourra mener une réflexion, établir un diagnostic de l'établissement, évaluer les actions mises en place et formuler des propositions.

M. FEISTHAUER demande la fréquence des réunions du C.V.L.

Mme DI LORETO informe que la commission du C.V.L. devrait se réunir avant chaque Conseil d'Administration, mais qu'il serait bien qu'il se réunisse au moins une fois par an, présidé en théorie par le Chef d'Etablissement.

M. FEISTHAUER demande que la Commission du C.V.L. se réunisse au moins une fois par an si possible.

M. FREUND approuve cette proposition.

## **POINT 4 – TARIFS OBJETS CONFECTIONNES**

### LYCEE

#### TARIF DE RESTAURATION

M. FREUND explique le changement des tarifs de restauration.

<b>prix actuel 2007</b>				
ticket apprenti	ticket élève	forfait 5 j	forfait 4 j	forfait 3 j
3,35	3,23	456	423	346
	prix réel	2,62	2,94	3,17
	remise	0,78	0,88	0,95

#### **Nouvelles règles Région : prix unique ET**

**prix pivot du ticket 3,8E +-20% AVEC imposition d'une remise minimum**

prix pivot	3,8
fourchette	3,06      4,56

**SIMULATIONS**

	25% remise	20% remise	15% remise	
	<b>5J</b>	<b>4J</b>	<b>3J</b>	
prix ticket	3,35	2,51	2,68	2,85
prix forfait	437,175	385,92	310,38	
/an dernier	0,00%	-4,13%	-8,77%	-10,30%
prix ticket	3,40	2,55	2,72	2,89
prix forfait	443,7	391,68	315,01	
/an dernier	1,49%	-2,70%	-7,40%	-8,96%
prix ticket	3,55	2,66	2,84	3,02
prix forfait	463,275	408,96	328,91	
/an dernier	5,97%	1,60%	-3,32%	-4,94%
prix ticket	3,80	2,85	3,04	3,23
prix forfait	495,9	437,76	352,07	
/an dernier	13,43%	8,75%	3,49%	1,75%
prix ticket	3,80	2,68	3,01	3,17
prix forfait	<b>466</b>	<b>433,00</b>	<b>346,00</b>	
/an dernier	13,43%	2,19%	2,36%	0,00%

	forfait 40t	-10%	
Apprentis	152	136,8	3,42
	paiement possible par trimestre		

Commensaux 4,1

A noter :  
Augmentation de 15 à 18% de la participation aux charges (fourchette de 10 à 25%)

**Décision prise : forfait 40 jours au 1er septembre pour apprentis. Disposition transitoire de janvier à juin 08 : forfait 30 jours**

Mme PERIVIER soulève le problème de la hausse importante de 13,43 % et signale que lors de la réunion préparatoire, les représentants des professeurs et les représentants intersyndicaux n'étaient pas d'accord avec cette hausse.

M. JOFFROY souligne que la hausse effective est de 17,63 % pour les élèves et que l'exemple devrait être celui d'un élève et non d'un apprenti.

M. BETSCHA propose de diriger les apprentis vers le forfait étant donné que pour la plupart ils n'ont pas mangé correctement le matin.

Après le débat assez long M. FREUND propose de voter une proposition intermédiaire pour la période de janvier à juin 2008. 30 tickets à 3,42 € de janvier à juin 2008 pour les apprentis du CFA et 1 forfait 4 ou 5 jours pour les élèves du Lycée.

Pour les élèves du Lycée la hausse au ticket est importante mais pour les différents forfaits 5, 4 jours et le nouveau 3 jours la hausse est en moyenne de 2,5 %.

Les membres du Conseil d'Administration adoptent la proposition par 19 voix Pour et 1 Abstention.

	Tarifs année 2007	Tarif année civile 2008	Tarifs télérestauration 2007	Tarifs télérestauration 2008
INTERNAT	1 160,00	1 206,00		
sep/dec	492,00	492,00		
juv/mars	383,00	339,00		
avril/juin	285,00	375,00		
CFA 400 ou 420 heures	335,00	357,00		
51 jours	147,00	147,00		
sep/dec	147,00	147,00		
juv/mars	112,00	100,00		
avril/juin	76,00	110,00		
CFA entre 450 et 490 heures	413,00	413,00		
59 jours	170,00	170,00		
sep/dec	170,00	170,00		
juv/mars	142,00	115,00		
avril/juin	101,00	128,00		
CFA 700 ou 750 heures	637,00	637,00		
91 jours	261,00	261,00		
sep/dec	261,00	261,00		
juv/mars	179,00	179,00		
avril/juin	197,00	197,00		
Remise d'ordre internat par jour	6,60	6,93		
DEMI -PENSION				
Forfait 5 jours	451,00	466,00		
sep/dec	186,00	190,00		
juv/mars	151,00	131,00		
avril/juin	114,00	145,00		
Forfait 4 jours	414,00	433,00	414,00	483,00
sep/dec	167,00	171,00	167,00	171,00
juv/mars	143,00	120,00	143,00	120,00
avril/juin	104,00	142,00	104,00	142,00
Forfait 3 jours	346,00	346,00	346,00	346,00
sep/dec	143,00	137,00	143,00	137,00
juv/mars	116,00	95,00	116,00	95,00
avril/juin	87,00	114,00	87,00	114,00
Forfait CFA 40 repas		137,00		
sep/dec		69,00		
juv/mars		69,00		
Remise d'ordre DP par jour	2,62	2,68		
Ticket 1*	2,65	2,30	2,62	2,68
Ticket 2*	4,00	4,10	2,65	2,30
Repas élève au ticket	3,23	3,80	4,00	4,10
Repas apprenti au ticket	3,35	3,80		
Badge jetable	5,00	5,00	5,00	5,00
Nuitée passagers	6,60	6,60		
Boissons	0,85	0,86		
Repas exceptionnels	0,00	0,00		
	8,00	8,15		
	13,00	13,20		
	15,25	15,45		
	19,00	19,30		
	24,00	24,35		

\* Ticket 1 : TOS, surveillants, administratifs, stagiaires GRETA au revenu minimum

\* Ticket 2 : Professeurs, stagiaires GRETA, administratifs A

Mme HUEBER explique que la Région Alsace a fixé le tarif des TOS à 2,30 € d'où la baisse du tarif Tickets 1.

### **OBJETS CONFECTIONNES DES ATELIERS**

Le temps considéré est celui qu'aurait mis un ouvrier qualifié de la spécialité. Le tarif des prestations est évalué en fonction du coût de l'énergie, de la maintenance, de l'outillage de coupe et des accessoires relatifs à l'équipement utilisé. Les tarifs ont subi une augmentation entre 0 et 4 % par rapport à 2007. Le pourcentage des frais généraux est de 10%.

REF	DESIGNATION	TARIF HORAIRE
Af - Re	Affûtage - Rectification	18,10 €
Aj - Mo	Ajustage - Montage - Travaux de finition - Traçage - Pointage	4,70 €
De	Débit machine	15,90 €
Fr	Fraisage	19,50 €
FrCN	Fraisage C.N.C.	56,00 €
Mp - Ps	Machine portative - Perçage Dia<13	6,50 €
Pc	Perçage dia>13	15,40 €
ToCN	Tournage C.N.C.	53,00 €
To	Tournage	15,40 €
Ub	Usinage Bois	15,40 €
Cpc	Conditionnement Plats Cuisinés	prix denrées x 1,4
Cui	Repas - cuisine d'application ETC	6,10 €
Lav	Lavage Linge (poids linge sec)	0,50 €/ Kg
Sech	Séchage Linge (poids linge sec)	0,30 €/Kg
Rep	Repassage linge	1,80 €

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les tarifs présentés qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **PROPOSITIONS DE TARIFS 2008**

	RAPPEL TARIF 2007	TARIF 2008
<b>Ateliers</b>		
Utilisation des ateliers du Lycée par le CFA	23,00	23,00
<b>Téléphone</b>		
Communications téléphoniques privées	0,15	0,15
<b>Photocopies</b>		
Tarif de facturation entre services	0,03	0,025
Tarif de duplicopie	0,020	0,020
Tarif de facturation aux associations du Lycée	0,03	0,030
Tarif de photocopie privée	0,05	0,05
Tarif de duplicopie privée	0,03	0,03
Ramette papier A4	3,00	3,00
Ramette papier A4 couleur	7,00	7,00
Ramette papier A3	8,00	7,00
Ramette papier A3 couleur	16,00	16,00
Transparent	0,15	0,15
Tarif de plastification privée	0,08	0,08
Plastification	A4 0,4	0,4
	A3 0,7	0,7
<b>Emop</b>		
participation à l'amortissement	2,00	2,10
Frais kilométriques	selon barème fiscal	
	Le changement s'opère au 1er mars à connaissance du nouveau barème	
Le tarif emop est augmenté en application de la convention constitutive qui prévoit la répercussion de l'augmentation de l'indice INSEE de la construction quand celle-ci atteint un palier arrondi d'euro à la dizaine de centimes ce qui est le cas à la fin de l'année 2006.		
<b>Location de salles (Tarif Région)</b>		
Salle banalisée	3,95	3,95
Salle spécialisée ou gymnase type A	6,35	6,35
Gymnase type C ou amphithéâtre	9,50	9,50
Locaux de demi-pension	6,35	6,35

**Tarif prestation café et accompagnement [Tarif 1]**  
(gâteaux secs, café, eau minérale et jus de fruit)

**par personne**  
1,50 €

**Tarif prestation collation [Tarif 2]**  
(à titre d'exemple : petits fours fabriqués maison, café, boissons variées [eau minérale et jus de fruits] mais sans boisson alcoolisée)

**par personne**  
3,00 €

**Tarif prestation collation élaborée [Tarif 3]**  
(à titre d'exemple : petits fours fabriqués maison, café, boissons variées [eau minérale et jus de fruits] avec boisson alcoolisée type crémant ou vin blanc)

**par personne**  
5,00 €

DEMI PENSIONNAIRES ET COMMENSAUX

**RAPPEL TAUX 2006**  
15%

**TAUX 2007**  
18%

(Les charges communes permettent de reverser au Service général l'argent destiné à le dédommager des frais de viabilisation supportés par celui-ci. Elles permettent aussi de financer l'entretien et les réparations du matériel ainsi que l'achat des produits d'entretien. Ces postes étant en constante augmentation en raison de l'application des nouvelles normes d'hygiène et de la complexité du matériel utilisé, il paraît nécessaire de prévoir des montants plus importants en augmentant le taux.)

Pour le Service annexe d'hébergement, si la participation aux charges communes pour les Internes et maintenue à 30 %, la participation aux charges communes pour les demi pensionnaires et les commensaux passe de 15 % à 18 %

## TARIFS DES ACTIONS DE 2008

Catégories de charges	Taux	reversement
<b>Frais de personnel</b>		
Personnel non enseignant (ch. comprises)	6,10	lycée
<b>Utilisation locaux et matériel</b>		
Locaux	5,00	lycée
Matériels et consommables	11,00	école bucherons
<b>Gestion</b>		
Frais administratifs	2,00	lycée
<b>Montants de l'heure groupe</b>		
Tarif 1 stage à l'école	24,10	
Tarif 2 stage délocalisé	13,00	
<b>Participation au renouvellement des équipements, du matériel et des véhicules</b>		
15% ( dépenses enseignement ONF + coût horaire global )		école bucherons

### **Hébergements**

catégorie	ventilation		TOTAL
	restauration	personnel	
Demi pensionnaire	7,30	2,00	9,30
Repas sans casse-croûte	5,20	0,80	6,00
casse-croûte	2,10	1,50	3,60

Catégories de charges	Taux	reversement
<b>Mise à disposition de matériel</b>		
tarif journalier	20,00	école bucherons
<b>Mise à disposition de véhicule</b>		
tarif journalier	40,00	école bucherons
taux kilométrique	barème fiscal en vigueur puissance fiscale 8 CV changement chaque 1er mars puissance fiscale 8 CV	école bucherons
<b>pour 2007/08 :</b>	0,568	

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les différents tarifs pour l'année 2008.

## CFA

M. FREUND donne lecture des nouveaux tarifs d'objets confectionnés pour 2008. Les tarifs ont subi une augmentation de 2.8 %, référence INSEE et arrondis aux 5 centimes supérieurs à 2007. Le calcul du prix de vente d'un objet confectionné par les apprentis du CFA est égal au prix d'achat des matières premières affecté d'un coefficient de majoration de 1,4. Le coefficient de majoration couvre les frais généraux.

Le tarif des prestations est évalué en fonction du coût de l'énergie, de la maintenance, de l'outillage de coupe et d'accessoires relatifs à l'équipement utilisé.

## TARIFICATION DES OBJETS CONFECTIONNES COIFFURE

PRESTATIONS	PRIX
<b>FEMMES</b>	
Shampooing	1,20 €
Coupe	5,40 €
Brushing	5,60 €
Shampooing + Coupe + Brushing	12,00 €
Shampooing + Permanente + Coupe + Brushing	25,20 €
Shampooing + Teinture complète + Coupe + Brushing + Fixateur	19,00 €
Shampooing + Mèches + Brushing + Fixateur	13,60 €
Permanente	13,10 €
Fixateur	0,80 €

PRESTATIONS	PRIX
<b>HOMMES</b>	
Shampooing	1,20 €
Coupe rasoir ou ciseaux	4,40 €
Permanente	13,10
Brushing home	3,90 €
Taille de barbe	5,00 €
<b>PRESTATIONS</b>	
<b>Divers produits techniques</b>	
Carmen + Oxydant	6,40 €
Safranissimo + Oxydant	6,40 €
Carmen super éclaircissant + Oxydant	6,40 €
Diacolor – Blondys – Dulcia + Oxydant	6,40 €

## TARIFICATION DES OBJETS CONFECTIONNES ATELIER AUTO

CODE	PRESTATIONS	PRIX
<b>DVO</b>	DIAGNOSTIC VEHICULE 1 H 30 Avec vérification état général du véhicule soit : châssis, carrosserie, pont, boîte, freins, pneus, amortisseurs, échappement, train avant et arrière, options, électricité du véhicule.	<b>13,60 €</b>
<b>DV1</b> <b>DV2</b> <b>DV3</b> <b>DV4</b> <b>DV5</b> <b>DV6</b>	Démontage et remontage pneus + équilibrage. Equilibrage d'une roue. Changement d'une paire d'amortisseurs. Remplacement de l'échappement. Réglage du train avant. Contrôle des feux avec changement d'ampoules.	<b>3,80 €</b> <i>l'unité</i>
<b>DMO</b>	DIAGNOSTIC MOTEUR 2 H 30 Avec contrôle et réglage de la compression ainsi que l'allumage, la carburation CO, le CO2, le circuit de charge et l'état général du moteur.	<b>22,70 €</b>
<b>DM1</b> <b>DM2</b> <b>DM3</b> <b>DM4</b> <b>DM5</b> <b>DM6</b> <b>DM7</b> <b>DM8</b>	Allumage avec changement de rupteur. Condensateur et réglage. Nettoyage du carburateur. Réglage de la carburation CO, CO2. Réglage alternateur, régulateur, batterie. Contrôle des compressions ou réglage du culbuteur. Contrôle et remplacement des bougies. Tarage injecteur.	<b>13,90 €</b> <i>l'unité</i>
CODE	PRESTATIONS	PRIX
<b>SS</b> <b>SSO</b>  <b>SS1</b> <b>SS2</b> <b>SS3</b> <b>SS4</b> <b>SS5</b>	<b>STATION SERVICE :</b> Avec pont, pression pneumatique, réservoirs, eaux (contrôle des niveaux), freins graissage, batterie, filtre à air. Contrôle batterie électrolyte. Mise à niveau, essuie glace. Dépoussiérage – filtre à air. Mise à pression des pneumatiques. Mise d'antigel et contrôle	<b>13,90 €</b> <i>l'unité</i>  <b>1,90 €</b> <i>l'unité</i>
<b>PF</b> <b>PF1</b> <b>PF2</b> <b>PF3</b> <b>PF4</b> <b>PF5</b> <b>PF6</b> <b>PF7</b>	<b>PETITES FOURNITURES :</b> Fourniture d'une masselotte. Nettoyage avec produits. Huile de protection ou graisse. Accessoire ou petit matériel. Fourniture réparation pneumatique. Toile Emeri. Joint.	<b>1,60 €</b> <i>l'unité</i>
<b>UM</b> <b>UM1</b> <b>UM2</b> <b>UM3</b> <b>UM4</b> <b>UM5</b> <b>UM6</b> <b>UM7</b> <b>UM8</b> <b>UM9</b> <b>UM10</b> <b>UM11</b> <b>UM12</b> <b>UM13</b> <b>UM14</b> <b>UM15</b>	<b>UTILISATION DES MACHINES OUTILS :</b> Utilisation du pont. Utilisation du compresseur. Utilisation de l'équilibreuse. Utilisation de la presse. Utilisation du banc de diagnostic. Utilisation de l'analyseur de gaz, CO, CO2. Utilisation du banc d'essai allumeur. Utilisation du contrôleur de batterie. Utilisation du chargeur de batterie. Utilisation du décolleur pneu. Utilisation du matériel, train avant. Utilisation de la perceuse électrique. Utilisation du cric rouleur. Utilisation de la chèvre. Utilisation du chalumeau oxy - acétylène.	<b>2,70 €</b> <i>l'unité</i>

## TARIFICATION DES OBJETS CONFECTIONNES BOULANGERIE PATISSERIE

PRESTATIONS	PRIX
<b>VIENNOISERIES</b>	
Kougelhopf salé (prix au Kg.)	<b>8,50 €</b>
Croissant / Petites pièces de viennoiseries	<b>0,45 €</b>
Pain au chocolat / Croissant fourré	<b>0,65 €</b>
Chausson aux pommes	<b>0,80 €</b>
Beignet fourré	<b>0,80 €</b>
Tresse 400 Gr.	<b>3,30 €</b>
Gâteau cannelle 350 Gr.	<b>3,30 €</b>
Streusel 350 Gr.	<b>3,30 €</b>

PRESTATIONS	PRIX
<b>ENTREMETS DIVERS</b>	
Eclair / Millefeuilles	<b>0,95 €</b>
Biscuit garni crème au beurre 10 pers.	<b>10,40 €</b>
Biscuit garni crème mousse (au choix) 10 pers.	<b>13,85 €</b>
Forêt Noire 10 pers.	<b>15,60 €</b>
Bûche de Noël (prix au kg) 10 pers.	<b>10,30 €</b>
6 pers.	<b>6,45 €</b>
Truffé 3 mousses 10 pers.	<b>18,40 €</b>
8 pers.	<b>14,35 €</b>
Bavarois (noix de coco – café – chocolat) 10 pers.	<b>17,40 €</b>
8 pers.	<b>13,00 €</b>
Charlotte (parfums divers) 10 pers.	<b>17,40 €</b>
8 pers.	<b>13,00 €</b>

PRESTATIONS	PRIX
<b>PAINS COURANTS / PAINS SPECIAUX</b>	
Pain blanc :	
- Epis, baguette, marguerite 250 gr	<b>0,50 €</b>
- Pain long 500 gr	<b>0,75 €</b>
- Petit pain à l'eau 80 gr	<b>0,20 €</b>
Pain de campagne :	
- Miche 500 gr	<b>0,95 €</b>
- Bâtard 350 gr	<b>0,60 €</b>
Pains spéciaux	<b>0,90 €</b>
<b>PAINS COURANTS / PAINS SPECIAUX</b>	
Pain blanc :	
- Epis, baguette, marguerite 250 gr	<b>0,50 €</b>
- Pain long 500 gr	<b>0,75 €</b>
- Petit pain à l'eau 80 gr	<b>0,20 €</b>
Pain de campagne :	
- Miche 500 gr	<b>0,95 €</b>
- Bâtard 350 gr	<b>0,60 €</b>
Pains spéciaux	<b>0,90 €</b>

PRESTATIONS	PRIX
<b>ENTREMETS DIVERS</b>	
Eclair / Millefeuilles	<b>0,95 €</b>
Biscuit garni crème au beurre 10 pers.	<b>10,40 €</b>
Biscuit garni crème moussée (au choix) 10 pers.	<b>13,85 €</b>
Forêt Noire 10 pers.	<b>15,60 €</b>
Bûche de Noël (prix au kg) 10 pers.	<b>10,30 €</b>
6 pers.	<b>6,45 €</b>
Truffé 3 mousses 10 pers.	<b>18,40 €</b>
8 pers.	<b>14,35 €</b>
Bavarois (noix de coco – café – chocolat) 10 pers.	<b>17,40 €</b>
8 pers.	<b>13,00 €</b>
Charlotte (parfums divers) 10 pers.	<b>17,40 €</b>
8 pers.	<b>13,00 €</b>

PRESTATIONS	PRIX
<b>DIVERS</b>	
Petits fours de Noël (prix au Kg)	<b>10,35 €</b>
1 litre de glace	<b>4,40 €</b>
Galette des rois 10 pers	<b>8,80 €</b>
6 pers	<b>5,20 €</b>

Mme PERIVIER demande qui encaisse les objets confectionnés du CFA.

M. STOFFEL répond qu'il est nommé régisseur des recettes pour le CFA, et qu'il perçoit une petite indemnité de l'ordre de 150,00 €, par contre qu'il délègue les professeurs concernés d'encaisser les objets confectionnés du CFA. Il explique aussi qu'il existe une pièce qui retrace toutes les recettes.

Après avis favorable du Conseil de Perfectionnement, les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité les tarifs des objets confectionnés pour l'année 2008.

## **POINT 5 – ETAT PREVISIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Mme HUEBER propose au vote les modifications des montants de l' EPCP 2008 (Etat Prévisionnel de la Commande Publique) et les états prévisionnels de la commande publique.

### **5.1- LYCEE – MODIFICATION DE L'EPCP 2007**

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouvel état prévisionnel pour l'année 2007 du lycée résultant des modifications opérées depuis l'état prévisionnel modifié précédemment au mois de juin suite aux ouvertures de crédits résultant des décisions budgétaires modificatives depuis cette date et à la création de nouvelles rubriques résultant d'achats spécifiques non prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

Le Conseil d'Administration adopte ce point.

### **5.2- LYCEE – ETAT PREVISIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'état prévisionnel pour l'année 2008 pour le Lycée. Celui – ci autorise la signature par l'ordonnateur sans autorisation préalable des marchés nécessaires à l'exécution de ces commandes dans la limite des montants indiqués. Il entérine les délégations de signature mises en place vers la Gestionnaire et les responsables des crédits afin de signer les bons de commande.

Le Conseil d'Administration adopte ces points.

### **5.3- CFA – MODIFICATION DE L'EPCP 2007**

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouvel état prévisionnel pour l'année 2007 du CFA résultant des modifications opérées depuis l'état prévisionnel modifié précédemment au mois de juin suite aux ouvertures de crédits résultant des décisions budgétaires modificatives depuis cette date et à la création de nouvelles rubriques résultant d'achats spécifiques non prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

Le Conseil d'Administration adopte ces points.

### **5.4- CFA – ETAT PREVISIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR 2008**

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Après consultation du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'état prévisionnel pour l'année 2008 pour le CFA. Celui – ci autorise la signature par l'ordonnateur sans autorisation préalable des marchés nécessaires de ces commandes dans la limite des montants indiqués. Il entérine les délégations de signature mises en place vers la Gestionnaire et les responsables des crédits afin de signer les bons de commande.

Le Conseil d'Administration adopte ces points.

## **POINT 6 – D.B.M.**

### **LYCEE**

#### **6.1 – DBM POUR VOTE N°18/2007 DE L'EXERCICE 2007**

L'Intendante présente **la décision budgétaire modificative n°18** de l'exercice 2007 pour vote.

Celle-ci prévoit les **prélèvements sur fonds** disponibles suivants :

- **7 000,00 €** sur les **fonds disponibles du Service spécial J1 (en investissement au ZD)** afin de permettre la mise en place de l'îlot IT.

- **32 000,00 €** sur les **fonds disponibles du Service spécial Restauration** afin d'ajuster la ligne du compte 615 (Entretien/Réparation) du chapitre L2.

Elle ouvre aussi en recettes et en dépenses les **sommes nécessaires à la sortie d'inventaire des biens** autorisée par l'acte n° 85 du Conseil d'Administration du 9 octobre dernier (matériel à détruire) **pour un montant total de 42 747,47 €.**

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

#### **6.2 – DBM POUR INFORMATION N° 15,16 ET 17/2007 DE L'EXERCICE 2007**

L'Intendante présente pour information **la décision budgétaire modificative n° 15** de l'exercice 2006. Celle-ci ouvre en recettes et en dépenses les subventions suivantes sur ressources affectées :

- **10 000,00 €** au chapitre C correspondant à la 2<sup>ème</sup> enveloppe des **crédits délégués par le propriétaire [Région] (code LOCAT)** ;

- **985,00 €** au chapitre C pour la subvention de la Région correspondant à la vérification du mur d'escalade du Gymnase (code de gestion ESCAL) ;

- **10,00 €** au chapitre B correspondant à un complément de subvention de fonctionnement de la Région ouvert au compte 60612 ;

- **63,00 €** au chapitre N3 pour participation des familles à la **sortie au parc de Wesserling** (code de gestion WESSE) ;

- **93,00 €** au chapitre N3 correspondant à la participation du FSE pour la même sortie (code de gestion WESSE).

La **décision budgétaire modificative n°16** ouvre quant à elle les participations des familles concernant les sorties suivantes :

- **416,00 €** pour la sortie Théâtre concernant le spectacle Marivaux (chapitre N3) ;

- **120,00 €** pour la sortie cinéma (chapitre N3, code de gestion SHINI) ;

- **228,00 €** pour la sortie Maison de la Nature (chapitre N3, code de gestion **NATUR**) ;

Elle opère enfin un virement au sein du chapitre L2 du compte 6011 au compte 62854 pour un montant de **2 100,00 €**.

La **décision budgétaire modificative n°17** ouvre les ressources affectées suivantes :

- **1 285,00 €** pour la subvention matière d'œuvre au chapitre J1 ;

- **8 000,00 €** pour la subvention Région correspondant à l'îlot IT au chapitre ZD ;

- **6 176,54 €** pour la subvention Région pour l'Enta (chapitre D).

Le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

## **CFA**

### **6.3 – DBM POUR VOTE N°11/2007 DE L'EXERCICE 2007**

L'Intendante présente **la décision budgétaire modificative n°11** de l'exercice 2007 pour vote concernant le C.F.A. Celle-ci a été également approuvée par le Conseil de Perfectionnement.

Elle procède à un **virement entre les chapitres** 62, compte 6238 et 60, comptes 6067 **d'une somme de 2 800,00 €** afin de permettre l'abondement de la ligne correspondant aux fournitures pédagogiques

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

## **POINT 7 – CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **LYCEE**

#### **7-1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS NECESSITES PAR LE PROJET PEDAGOGIQUES DES TMVAM SUR L'ANNE 2007/2008 « L'HABIT FAIT LE MOINE »**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer tout contrat ou convention liés à des interventions nécessaires à la réalisation du projet de la classe de TVAM organisé par Mme JENDRYSIK et Mme GROS « L'Habit fait le Moine ».

Dans la mesure où ce projet fait appel à des intervenants extérieurs, ceux-ci seront rémunérés sur la base du taux brut de 47 euros fixé par le Rectorat.

Si les intéressés ne disposent pas d'un numéro de Siret permettant de signer avec eux une Convention définissant les bases de leur rémunération, il sera fait recours à l'association Adéquation de Colmar.

Les frais de déplacement leur seront remboursés selon les conditions applicables aux agents de la fonction publique dans la limite d'un aller-retour par jour d'intervention (prix du billet SNCF de 2<sup>ème</sup> classe ou forfait au kilomètre en fonction de la cylindrée du véhicule).

#### **7-2 – AVENANT DU CONTRAT AVEC ELECTRICITE DE STRASBOURG POUR LE SITE CHAPPE**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer l'avenant au Contrat avec Electricité de Strasbourg concernant le site Chappe et modifiant la puissance souscrite pour ce site en fonction des puissances consommées constatées.

Celle-ci est ramenée à 50 kW pour toutes les périodes tarifaires alors qu'elle était définie à 55 kW dans le contrat de départ.

#### **7-3 – CONTRAT ANNUEL DE MAINTENANCE DU LOGICIEL MECA3D SOLIDWORK AVEC LA SOCIETE ATEMI**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer le contrat de maintenance du Logiciel MECA3D SolidWorks avec la société ATEMI.

Ce logiciel dont le numéro de licence est MSD-9903182-A concerne les Ateliers. Le contrat de mise à jour est d'un coût de 265 Euros hors taxe soit 316,94 € TTC.

#### **7-4 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IME D'INGWILLER**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer la Convention de Partenariat avec l'I.M.E. d' INGWILLER afin de faire bénéficier certains des jeunes de cette structure d'une scolarisation en UPI implantée au Lycée Jules Verne.

La Convention prévoit l'accueil de ces jeunes pendant la durée de la première année scolaire « en temps partagé ».

L'I.M.E. peut également mettre ses ressources au bénéfice des élèves inscrits à l'UPI ceux-ci étant alors accueillis sous le régime juridique d'une Convention de stage en entreprise.

#### **7-5 – CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LA VILLE DE SAVERNE**

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la Convention d'utilisation des équipements sportifs de la ville de Saverne utilisés par les Lycées. Cette Convention, valable un an, concerne l'utilisation éventuelle du stade FETTER par les élèves du Lycée pour l'année scolaire en cours. La participation financière versée à la ville sera définie de façon à rester dans la limite de celle attribuée à l'établissement scolaire par la Région.

#### **7-6 – CONTRAT D'ABONNEMENT SERVICE AVEC LA SOCIETE QU INFORMATIQUE POUR LES LOGICIELS GESATEL ET GESTAGE**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer le contrat d'assistance téléphonique avec la société QI Informatique pour les logiciels VISUAL GESATEL et GESTAGE utilisés aux Ateliers. Le coût est de 260,00 € TTC pour les 2 logiciels pour une année.

#### **CFA**

#### **7-7 – CONVENTION AVEC LA CUS DE STRASBOURG POUR L'ACCUEIL DE DEUX APPRENTIS TAILLEURS DE PIERRE**

Après avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer la Convention avec la CUS de Strasbourg. Celle-ci règle les modalités d'accueil de deux apprentis Tailleurs de pierre par le C.F.A.. La CUS s'engage à verser un complément horaire de formation correspondant au surcoût entre les frais de formation et la prise en charge de la Région soit 1,05 € pour les années scolaires 2007/2008 et 2008/2009.

#### **7-8 – LOCATION D'UN PACK MX POUR MOINS DE DOUZE MOIS AUPRES DE LA SOCIETE NUXIT DE SOPHIA ANTIPOLIS**

Le Conseil d'Administration après avis du Conseil de Perfectionnement autorise à l'unanimité la location d'un pack MX auprès de la société NUXIT de SOPHIA ANTIPOLIS pour une période de douze mois et ce pour un montant de 21,53 € afin de permettre aux enseignants du C.F.A. de bénéficier d'une adresse de messagerie Internet.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points

#### **7-9 – INDEMNITES AU CHEF DES TRAVAUX POUR HEURES D'ORGANISATION DE TRAVAUX PRATIQUES EFFECTUEES PAR LES APPRENTIS DU CFA**

Après avis favorable du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le versement des indemnités prévues par les textes au bénéfice du Chef des Travaux du Lycée pour organisation de travaux pratiques effectués par les apprentis du CFA et ce pour un montant total de 642,06 €.

#### **7-10 – INDEMNITES DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE 2EME SEMESTRE 2007**

Après avis favorable du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le versement d'un complément indemnitaire au bénéfice des personnels de secrétariat et d'entretien du C.F.A. de Saverne dont la liste est jointe en annexe pour le deuxième semestre 2007 pour un montant total de 640,00 €.

#### **7-11 – INDEMNITES DES PERSONNELS DE DIRECTION ET DE GESTION POUR LE 2EME SEMESTRE 2007**

Après avis favorable du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le versement des indemnités prévues par les textes au bénéfice des personnels de Direction et de

gestion du C.F.A. de Saverne pour le deuxième semestre 2007 et ce pour un montant total de 2 594,82€.

## **POINT 8 – VOYAGES**

### **8.1- VOYAGE A PARIS**

Dates : du 31 mars au 1 avril 2008

Classes participantes : TMVAM, 1 et 2 Poissonniers ; 2 a boul et pâtisseries

Accompagnateurs : 4 professeurs CFA et 4 professeurs Lycée (l'habit ne fait pas le moine )

Participation FSE : 6 Euros + 3 Euros

Participation maximum des familles : 140 Euros

En attente : Aide du député, M. Blessig, remise SNCF, Actions,

Acomptes demandés aux familles : 30 € en décembre, 30 € en janvier, 30 € en février

D'ici janvier on connaîtra le tarif SNCF et les aides et on réajustera en CA le montant pour les familles

Participation de l'établissement prévue pour les accompagnateurs : 100 Euros par personne

M. BETSCHA présente les objectifs pédagogiques de ce voyage :

Visite de Rungis pour les poissonniers, visite de Européen pour les boulangers et les pâtisseries et visite d'un atelier de Haute couture pour les TMVAM dans le cadre de leur projet « l'habit fait le moine »

Le deuxième jour sera consacré à une visite de l'Assemblée Nationale

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le principe du voyage à Paris des TVAM et des apprentis du CFA Poissonniers, Boulangers et Pâtisseries.

Il autorise le Chef d'Etablissement à signer les divers contrats et conventions éventuels nécessités par l'organisation de ce voyage et en particulier le contrat du prestataire BVJ (Bureau des voyages de la Jeunesse) ainsi que celui de l'Auberge de Jeunesse.

Il adopte le principe de la participation des familles pour un montant maximum de 140,00 euros.

Il adopte le principe de la participation du FSE pour les élèves adhérents ainsi que sa subvention.

Il adopte le principe de la prise en charge de la participation des accompagnateurs sur le budget du Lycée pour partie, le solde étant perçu sous forme de participation propre des accompagnateurs.

Il est informé du recours possible à une régie d'avances.

Il adopte le budget prévisionnel du voyage pour un montant de 10 080,00 euros, le coût par personne étant de 140,00 €.

Il adopte le principe de la perception d'acomptes aux mois de janvier, février et mars à raison de 30,00 euros à chaque fois

### **8.2- VOYAGE A DONAUESCHINGEN DES APPRENTIS DU CFA LES 21 ET 22 JANVIER 2008**

Monsieur STOFFEL informe le Conseil d'Administration qu'il y aura un échange transfrontalier de 2 jours à DONAUESCHINGEN sur des crédits attirés, le transport sera financé par la ville de Saverne.

Après avis conforme du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le principe du voyage des apprentis à DONAUESCHINGEN les 21 et 22 janvier 2008.

Ce voyage a pour but de permettre aux apprentis et élèves de partager leur savoir faire avec leurs homologues allemands dans le cadre de la relance du jumelage entrepris par le CFA de Saverne.

Il est prévu en retour la venue des apprentis et élèves allemands au mois de juin 2008.

Cet échange est sans incidence financière pour les familles, le coût du voyage étant pris en charge par la Ville de Saverne.

## **POINT 9 – DIVERS**

### **9.1- PROPOSITION D'UNE CHARTE D'UTILISATION DES COURRIELS**

M. FREUND fait passer un projet de charte pour l'utilisation des boîtes aux lettres électroniques et rappelle que les collègues avaient émis le souhait que l'on n'encombre pas leur boîte avec des messages qui ne leur sont pas destinés. Il rappelle aussi qu'il y avait eu un échange par mails à propos de leur utilisation et c'est dans cette optique qu'il a préparé la charte.

M. FEISTHAUER précise qu'il a retrouvé la charte de la boîte aux lettres académique et qu'il n'y a que deux articles limitatifs, un sur la taille des fichiers joints et un qui veut éviter un usage abusif des listes de diffusion ce qui reste très vague.

M. FREUND rappelle qu'il y a une réflexion en cours pour modifier cette charte au niveau académique car de nouveaux problèmes sont apparus et qu'il y a des usages abusifs.

M. STOEFFLER rappelle que le problème de la liberté sur le net est récurrent et qu'il n'y a pas lieu de chercher à limiter l'usage du net.

M. FREUND rappelle que la boîte ne doit pas servir à véhiculer les états d'âme de chacun et de créer ainsi des forum ou l'on discute l'actualité nationale ou internationale ou de l'établissement.

M. BETSCHA répond que même s'il s'agit d'états d'âme il n'y a pas de raison de restreindre la liberté des utilisateurs, chacun est libre de ne pas lire ces textes s'il le désire.

Pour éviter une discussion trop longue M. FREUND propose de ne pas passer au vote de la charte et de la transformer en simple recommandation aux usagers.

### **9.2- CONVENTION D'ADHESION DES ETABLISSEMENTS AU GRETA**

Mme WEIMER présente la convention du Greta signée par tous les établissements et qui gère les relations contractuelles avec le groupement d'établissements nord Alsace.

La liste des établissements adhérents est établie par le Recteur et le groupement d'Etablissements Nord Alsace comprend tous les établissements autour de Wissembourg, Haguenau et Saverne.

L'établissement qui signe s'engage à respecter cette convention.

La formation continue est inscrite dans la mission de l'Education Nationale et est un élément indispensable pour le label « Lycée des métiers ». Elle explique le fonctionnement du GRETA et ses instances délibératives.

Un C.I.E. (conseil inter – établissement) est mis en place qui réunit les chefs d'établissements membres. Le président est désigné parmi les chefs d'établissement. Toutes les décisions concernant le Greta sont prises au sein de cet organisme. Il existe deux autres instances qui sont le bureau et le conseil de perfectionnement qui à sa connaissance ne s'est pas réuni dans les dernières années

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement à signer la Convention constitutive du Greta Nord Alsace applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et dont le lycée des Métiers est membre adhérent.

### **9.3- STAGE EN ALLEMAGNE**

Mme WEIMER présente le projet de stage en Allemagne du 3 mars au 5 avril 2008 (5 semaines) et qui concerne : Stéphanie MUSSLER de TBCOM

Subvention maximum accordée par la M.A.E.R.I. : 275 € + (3 X 76) = 503 €

Budget prévisionnel : 525 €

Déplacements : 5 semaines X 5 jours X 16 € (AR) = 400 €

Repas de midi : 25 jours X 5 € = 125 €

Une ligne est ouverte au budget pour financer les échanges et rembourser aux élèves des frais supplémentaires qui ne seraient pas pris en charge par la M.A.E.R.I..

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les principes suivants afin d'assurer le remboursement de son hébergement, de ses frais de nourriture et de transport :

- Pour la nourriture, un montant de 2,68 euros correspondant au prix journalier du repas à la demi-pension est neutralisé ; les sommes engagées par la famille sont remboursées dans un plafond de 7,68 euros, soit un remboursement de 5 euros maximum par jour de stage justifié par les tickets de caisse ou les factures, les petits déjeuners et repas du soir restant à la charge de la famille ;
- Les frais de déplacement jusqu'au lieu de stage seront liquidés selon les règles applicables aux stages sur le territoire national, c'est-à-dire sur la base du coût moyen d'un billet de seconde classe au tarif ferroviaire en vigueur ou au vu d'un certificat SNCF évaluant le coût du déplacement jusqu'à la gare répertoriée la plus proche à raison d'un aller-retour par semaine, le transport pendant le stage restant à la charge de la stagiaire.

Les sommes remboursées le seront dans la limite estimée de 525,00 euros. L'écart entre les crédits octroyés par la MAERI et le montant prévu seront pris sur les crédits de l'aide pour échanges internationaux prévus au budget.

### **9.4- REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les modifications apportées au règlement intérieur de la Demi – Pension du Lycée. Celle –ci sont liées à la prise en compte du forfait demi – pension des apprentis du CFA et à la définition pour les élèves du Lycée demi pensionnaires d'un forfait 3 jours à partir de la rentrée de septembre 2008.

### **9.5- COMPTE DU F.S.E.**

Mme WEIMER présente bilan financier de l'année 2006/2007

<b>COTISATION 06/07</b>				<b>DIVERS</b>			
RECETTE			1 935,10 €	DACO			153,67 €
TOTAUX	0,00 €		1 935,10 €	CAFE HENRI			450,87 €
SOLDE			<b>1 935,10 €</b>	CAFE PORTES OUVERTES			63,03 €
<b>CLUB BIJOUX</b>				INTERETS			923,89 €
ACHATS MARCHANDISES	303,14 €			ANCIEN COMPTE	2 368,13 €		
TOTAUX	303,14 €	0,00 €		ABONNEMENT	199,57 €		
SOLDE	<b>-303,14 €</b>			RECOMPENSE	87,71 €		
<b>PETITS PAINS</b>				ASSURANCES	285,29 €		
CHAPPE			138,50 €	FRAIS BANCAIRES	7,92 €		
VERNE			634,60 €	MON MOUTON EST UN LION	1 000,00 €		
TOTAUX	0,00 €		773,10 €	ACHATS PORTES OUVERTES	119,78 €		
SOLDE			<b>773,10 €</b>	GOBELETS	179,39 €		
				PRESERVATIFS	85,08 €		
				DECO (ATMFC)	35,31 €		
				DIVERS	4,00 €		
				TOTAUX	4 372,18 €	1 591,46 €	
				SOLDE	<b>-2 780,72 €</b>		
<b>INTERNAT</b>				<b>PHOTOS DE CLASSE</b>			
ACHATS MARCHANDISES	59,89 €			RECETTE			337,40 €
SORTIES	90,00 €			DEVELOPPEMENT	310,00 €		
TOTAUX	149,89 €	0,00 €		TOTAUX			27,40 €
SOLDE	<b>-149,89 €</b>			SOLDE			<b>27,40 €</b>
<b>SORTIES PEDAGOGIQUES</b>					S. I.	S. F.	SOLDE
PARTICIPATION F S E	846,00 €			B. P. EPAR.	8 708,03 €	8 526,94 €	-181,09 €
TOTAUX	846,00 €			B. P. COU.	331,25 €	1 651,06 €	1 319,81 €
SOLDE	<b>-846,00 €</b>			RYTHMIC 1	15 961,25 €	16 515,51 €	554,26 €
				RYTHMIC 2	5 153,75 €	5 338,50 €	184,75 €
				POSTE	2 382,45 €	0,00 €	-2 382,45 €
						32 032,01 €	<b>-504,72 €</b>
<b>VOYAGES 1 COM 2006</b>				<b>COTISATION</b>			
TOMBOLA			777,00 €	BIJOUX	-303,14 €		
ANCIEN COMPTE			2 368,13 €	PETITS PAINS		773,10 €	
SACEM	101,82 €			INTERNAT	-149,89 €		
AGENT COMPTABLE	2 203,88 €			SORTIES	-846,00 €		
TOTAUX	2 305,70 €	3 145,13 €		1 COM		839,43 €	
SOLDE		<b>839,43 €</b>		PHOTOS		27,40 €	
				DIVERS	-2 780,72 €		
					-4 079,75 €	3 575,03 €	<b>-504,72 €</b>

**Cotisation** : Le nombre d'adhérents sur l'établissement est en augmentation (de 542 à 645) par rapport à l'année passée.

**Club bijoux** : Le club a bien fonctionné et a profité d'une aide du FSE sous forme d'achats de matériel.

**Petits pains** : Baisse sensible de la consommation sur le site Claude Chappe (de moitié) et un peu moindre sur le site JV qui s'explique par le fait que les élèves sortent fumer.

**Sorties pédagogiques** : La participation du FSE est sensiblement la même que l'année dernière

**Photos de classe** : Suite à l'augmentation du prix des développements, le résultat de l'opération photo de classe est passé de 206 Euros pour l'année d'avant à 27,40 pour cette année. Le but n'est pas de faire des bénéfices, mais il fallait faire un choix de photo plus petite sinon la contribution de l'élève passait de 1,50 à 3 euros ; Un format plus petit a été choisi afin de demander une participation de 1 Euro et permettre au plus grand nombre d'emporter un souvenir de leur année scolaire

**Internat** : Le compte n'existera plus sur l'année à venir.

## 9.6- MODIFICATIONS DES CONVENTIONS DE STAGES

M. KELHETTER donne les quelques changements sur les conventions de stages.

Il s'agit de l'article 1 : La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de l'élève désigné, de **«Variable stages en milieu professionnel ou périodes de formation en entreprise ou périodes de formation en milieu professionnel»** réalisé(e)s dans le cadre de l'enseignement professionnel.

Horaires de travail : Il faut rajouter : **En cas de travail de nuit d'un élève majeur : l'élève est autorisé à effectuer des heures de nuit OUI - NON.**

Ensuite M. KELHETTER nous explique que les demandes de dérogation pour travail sur machines dangereuses, travaux dangereux et agents chimiques dangereux devraient être plus précises et complétées 1 mois avant le début du stage.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les modifications apportées à la Convention type de stage en entreprise des élèves du Lycée. Celles – ci prennent en compte les possibilités éventuelles de stage de plus de trois mois et les dérogations pour travail sur machine dangereuse.

### **9.7- DISTRIBUTEUR DE PRESERVATIFS**

Le Rectorat a décidé d'équiper les Lycées de distributeurs. Ils seront livrés dans les prochains jours et seront installés dans les toilettes près de la demi-pension (1 aux WC garçons et l'autre aux WC filles). L'information aux élèves et la distribution gratuite de préservatifs est maintenue.

### **9.8- ESPACE RESERVE A LA CANTINE**

M. FREUND rappelle que les enseignants avaient demandé un espace réservé à la cantine. Pour juger de la pertinence de la demande M. FEISTHAUER avait organisé un sondage. M. FEISTHAUER rappelle que 59 % des enseignants se sont prononcés pour une salle à part.

M. FREUND ne voit pas d'inconvénient à ce que les 2 espaces à l'avant du réfectoire soient réservés aux adultes.

M. RUFF intervient pour préciser qu'il y a un malentendu, les professeurs se sont prononcés pour une salle à part et lors de la réunion préparatoire M. FREUND avait dit que l'on pourrait utiliser le Foyer des Internes dans ce sens.

Mme HUEBER précise que dans ce cas il y a changement d'affectation de cet espace et qu'il faut l'accord de la Région et vérifier les conditions d'hygiène et de nettoyage.

M. FREUND précise que c'est un malentendu et qu'il ne songeait pas à cette salle au départ, mais à l'espace réservé.

M. FEISTHAUER précise qu'il s'agit quand même d'une demande forte des personnels.

M. FREUND précise qu'il faut se donner le temps de la réflexion avec nos partenaires de la Région et qu'en attendant il y aura dès janvier un espace réservé aux adultes à l'avant du réfectoire.

### **9.9- BAC PRO EN 3 ANS**

M. FREUND informe le Conseil d'Administration que des changements importants se profilent dans les lycées professionnels. Le Ministre Xavier DARCOS a informé les Recteurs que les actuels parcours de formations BEP devraient être remplacés à l'horizon de la rentrée 2009 par des parcours BAC PRO en trois ans. Selon les objectifs annoncés par le ministre, l'enjeu est d'harmoniser la durée d'études dans le second cycle pour l'accès à tous les Baccalauréats et d'augmenter l'accès au niveau IV de qualification. De nombreuses questions restent néanmoins en suspens :

- La première année du BAC PRO 3 ans aura-t-elle un statut particulier ?
- La 2ème année permettra-t-elle de valider un niveau V (le ministre a manifesté son souhait, dans un second temps, de ne pas supprimer le diplôme du BEP)
- Y aura-t-il une montée en charge des CAP pour "absorber" les publics les plus en difficulté qui n'auront pas accès au BAC PRO ?
- Le référentiel du nouveau BAC PRO sera-t-il entièrement revu ou prendra-t-il la forme d'une agrégation des deux actuels référentiels ?
- Quid des BEP en CFA ?

En ce qui concerne l'Académie de Strasbourg, le rectorat a annoncé aux chefs d'établissement quels étaient les BEP en lycée pressentis pour être transformés dès la prochaine rentrée 2008. Pour notre lycée, tous les BEP sont concernés, sauf le BEP BMA et le BEP MEI qui fonctionneront en l'état pour l'instant. Bien évidemment, tous les BEP et BAC PRO 2 ans en cours iront à leur terme.

Le rectorat a demandé aux proviseurs de faire d'éventuelles contre propositions. Le temps imparti étant très court et les inconnues très grandes, M. Freund informe le C. A. qu'il s'est contenté de prendre acte des décisions du rectorat et du ministre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.

Le Président,

P. FREUND